



Feuille de route des concurrents

1. Prologue

Le prologue aura lieu le samedi 26 mars 2022, les concurrents devront se rendre au lieu de départ à l'adresse et l'heure qui sera envoyé au capitaine d'équipe.

Pour les personnes ayant loué un VTT il faudra se rendre à la Maison de Grenoble INP le vendredi 25 mars 2022. L'heure vous sera communiquée ultérieurement par mail. Ci-dessous l'adresse de la maison de Grenoble INP.

Maison de Grenoble INP Domaine universitaire – 730, rue de la Piscine

38404 Saint Martin d'Hères

2. Raid

Le Raid aura lieu le week-end du 7 et 8 mai 2022. Les participants sont convoqués à la Maison de Grenoble INP le vendredi 06 mai 2022 dont l'heure sera communiquée ultérieurement par mail, à l'adresse ci-dessous.

Maison de Grenoble INP Domaine universitaire – 730, rue de la Piscine

38404 Saint Martin d'Hères

3. Matériel

Le matériel **obligatoire et fourni** par le Comité d'organisation est :

- Un **tracé du parcours** ;
- Un **porte-cartes** ;
- Un **dossard** pour chaque concurrent.

Tout autre matériel n'est pas fourni par le Comité d'organisation.

Le matériel **obligatoire par équipe** est :

- Une **boussole à plaquettes** avec graduations en **degrés et en centimètres** ;
- **deux téléphones portables éteints et chargés** (ils ne seront utilisés qu'en cas d'urgence) ;
- **deux tentes maximum** lors du Raid seulement ;

- **deux pochette étanche** pour téléphone lors du Raid seulement ;
- **tout matériel exigé par mail au chef d'équipe** par le Comité d'Organisation au moins 7 jours avant l'épreuve.

Le matériel **obligatoire pour chaque concurrent** est :

- un **pass vaccinal valide** (évolution possible selon les normes gouvernementales) ;
- 2 **masques médicaux** aux normes par jour d'épreuve (2 pour le Prologue et 4 pour le Raid) ;
- un **sac de couchage** lors du Raid seulement ;
- un **tapis de sol** lors du Raid seulement ;
- un **V.T.T. (fourni pour le Comité d'organisation)** ;
- des **chaussures de sport cramponnées ou crantées** ;
- un **casque de vélo rigide conforme aux normes CE** contre les chocs (fourni seulement pour les concurrents qui loueront un V.T.T. à prestataire VTT le jour des épreuves) ;
- un **sifflet** ;
- **50 cl d'eau** (gourde, poche à eau, etc.) ;
- une **couverture de survie** ;
- une **lampe frontale** lors du Raid seulement ;
- une **verre** (éco-cup, verre pliable) pour les ravitaillements et les repas ;
- **tout matériel exigé par mail au chef d'équipe** par le Comité d'Organisation au moins 7 jours avant l'épreuve.

Des vérifications seront effectuées : la possession d'objets interdits et les oublis d'objets obligatoires seront lourdement sanctionnés afin de préserver la sécurité des concurrents et peuvent aller jusqu'à une mise Hors Course de l'équipe.

Voici une liste de matériel conseillé (C) voire fortement conseillé (FC) pour chaque concurrent :

- matériel de traçage (règle, stylo, compas) (FC) ;
- un sac à dos (C) ;
- un équipement de pluie (FC) ;

- des vêtements chauds (FC) ;

Sont **strictement interdits** :

- l'installation de **porte-cartes personnels sur des V.T.T. appartenant au prestataire VTT**;
- les moyens de positionnement (GPS, ...) ;
- les moyens de transport personnels ;
- les réchauds à gaz ;
- les armes (toutes catégories) ;
- drogues et alcools ;
- les cartes non fournies par l'organisation ;
- tout équipement pouvant présenter un danger ;
- tous bâtons autres que de type 3 brins.